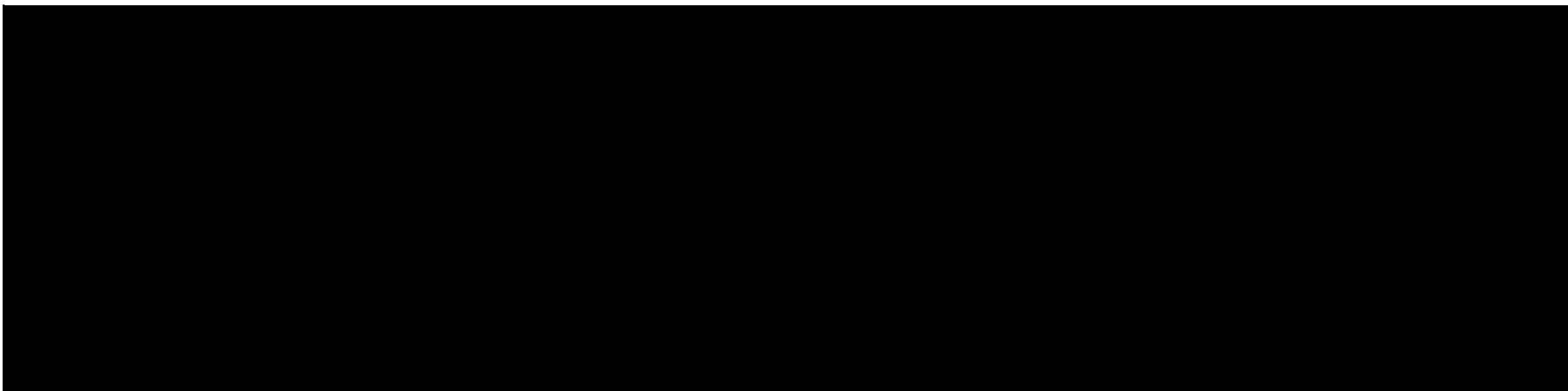


**LISTE DES CONSEILLERS EN GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES
AU 1^{er} AVRIL 2014**

**Révision des traitements
au 2 avril 2014**



Note : Le traitement à 35 heures est retenu aux fins des dégagements de l'ajustement variable et des bonis.
N/A : Personnel exclu de l'opération : CGRH, grade II régulier ET CGRH, grade II et grade I occasionnels.

Article 50, Conditions de travail des CGRH - progression et boni au rendement grade II.

Si cote normalisée = A : l'employée peut bénéficier d'un boni au rendement 3,5 %.
Grade II exclu de l'opération de dégagement.

Masse salariale :	Dégagée	Attribuée	Résiduelle
Ajust. variable	7 875 \$	7 874 \$	1 \$
Boni	6 881 \$	6 785 \$	96 \$



Robert Keating,
Président-directeur général

2014-05-20
Date

Direction des ressources humaines
Le 16 mai 2014